



congé sabbatique ou congé sans solde

Par **caramelsucre**, le **19/03/2012** à **12:54**

Bonjour,

Etant employé sous CDI depuis plusieurs années, peut-on demander un congé sabbatique ou un congé sans solde afin de développer un projet personnel ou remplacer temporairement un salarié dans une autre entreprise (congé maternité). L'employeur peut-il s'y opposer ? lorsque l'on retourne à son entreprise d'origine, retrouve t-on son emploi tel quel ou cet emploi peut-il avoir subi des modifications (répartitions des horaires ...)

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **19/03/2012** à **13:42**

Bonjour,

Le congé sans solde n'a aucune base légale, pour le congés sabbatique, je vous propose [ce dossier...](#)